

Document de présentation pour les locations et/ou prêts du local et du site

a) Présentation et règles de fonctionnement du site de Champservé

Au-delà des animations qu'il gère en direct sur le site de Champservé, le CAP-Centre Social met à disposition pour les habitants du canton de manière payante ou gratuite et dans certaines conditions les locaux et/ou le site de Champservé dont il dispose par la signature d'un bail emphytéotique avec la mairie de Tonny-Charente. La possibilité de mise à disposition rémunérée est indiquée dans l'article du bail intitulé « charges et conditions : *Elle (l'association) pourra effectuer des locations pour des activités en rapport avec son projet social* »

Cette mise à disposition entre dans le champ de l'animation socio-culturelle du territoire, en permettant aux habitants du canton prioritairement, de disposer d'un site pour organiser par eux-mêmes des temps de rencontres, des événements. Dans ce sens, le CAP-Centre Social contribue à créer du lien social sur le territoire et répond à l'objectif n° 2 de son projet social intitulé « *réinvestir le champ socio-culturel sur le territoire d'influence du CAP-Centre Social* ».

Adresse :

Centre de Plein-air du CAP-Centre Social
7, rue du Marais – Champservé le Haut
17430 TONNAY-CHARENTE

b) Description des locaux et du site

Un bâtiment comprenant :

Une grande salle de 96 m², équipée d'un évier à 2 bacs avec eau chaude, d'une gazinière, d'un frigo, de tables et de chaises (pour environ 40 personnes), de vaisselle pour le même effectif et 3 convecteurs électriques pour le chauffage.

Des sanitaires (attenant au bâtiment) équipés de 4 WC dont 1 pour personnes en situation de handicap et 2 douches, 2 lavabos et 1 convecteur électrique.

Aménagements extérieurs :

Des surfaces herbeuses d'environ 2.500 m²

Des surfaces boisées d'environ 7.500 m²

Une plateforme bétonnée

Des lavabos extérieurs et 2 toilettes sèches

Un garage atelier non accessible dans le cas des mises à disposition

c) Mise à disposition des locaux et du site

Concernant les mises à dispositions, la priorité est accordée aux adhérents du CAP.

Pour les particuliers :

Le CAP-Centre Social peut mettre à votre disposition la salle et les sanitaires pour une journée maximum jusqu'à 20h00 le soir.

Pour les associations :

Le CAP-Centre Social peut mettre à votre disposition la salle et les sanitaires pour une journée.

Au-delà d'une journée, que ce soit pour la salle ou le site dans sa totalité, vous devez déposer une demande d'utilisation du site argumentée sous forme d'un projet au CAP-Centre Social au moins un mois avant l'utilisation potentielle. Votre demande est étudiée par la commission interne du CAP-Centre Social.

d) Assurance et caution

Dans tous les cas une assurance « **Responsabilité Civile** » **de moins de 6 mois**, souscrite à cet effet par l'utilisateur est nécessaire.

Une caution d'un montant de **200.00 euros** est demandée, caution rendue après l'état des lieux.

La remise des clés s'effectue au CAP-Centre Social, **la veille de la location (avant 18h00)**, en contrepartie du dépôt de la caution, du règlement de la location et de l'attestation d'assurance. En cas d'absence d'un de ces documents les clés ne seront pas remises.

e) Conditions d'utilisation

L'utilisateur s'engage à laisser les locaux propres, à ne pas fumer dans la salle, à laisser le site extérieur propre (papiers, mégots, déchets, verre...).

Le garage atelier n'est pas accessible lors de la mise à disposition.

L'utilisateur s'engage à signaler au CAP-Centre Social tous problèmes rencontrés, dégâts éventuels, échanges avec le voisinage, lors de la remise des clés ou avant s'il le juge nécessaire.

f) Nuisances sonores

L'utilisateur veillera à ne pas gêner le voisinage par un volume sonore trop élevé même durant la journée.

En cas de musique à l'extérieur celle-ci doit s'arrêter impérativement à 22 heures.

En cas de plainte du voisinage, la seule responsabilité des utilisateurs sera retenue et leurs coordonnées seront communiquées.